

Mairie d'ANCEAUMEVILLE
Département de la Seine-Maritime
Arrondissement de Rouen
Canton de Bois-Guillaume

Séance du 10 juillet 2023

Tél : 02 35 32 59 72

Fax : 02 35 32 10 53

L'An deux mil vingt-trois, le dix du mois de juillet à vingt heures trente minutes, se sont réunis à la salle des mariages de la mairie les membres du Conseil Municipal de la commune d'Anceaumeville, sous la présidence de Monsieur Yves FOUCAULT, Maire d'Anceaumeville, dûment convoqués le 04 juillet 2023.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Quorum atteint

Absents : 3

Procurations : 3

Nombre de votes : 15

Etaient présents : Mesdames et Messieurs FOUCAULT Yves - THOMAS Claude - LE GALL Régis - APPIN Jean-Jacques - BELIN Fabien - GODARD Harmony - GRIPON Cyrille - LARCHEVEQUE Carole - LEFEBVRE Mélanie - QUINTINO David - RENARD Adrien - TORCHY Odile.

Etaient absents excusés :

Madame COUESNON Delphine a donné sa procuration à Monsieur LE GALL Régis
Monsieur GROBELNY Julien a donné sa procuration à Monsieur RENARD Adrien
Monsieur LANGLOIS Jean-Marie a donné sa procuration à Monsieur FOUCAULT Yves.

Désignation du secrétaire de séance : Madame TORCHY Odile, Conseillère Municipale

➤ **Approbation du procès-verbal du 22 mai 2023**

Le Conseil Municipal approuve à la majorité des membres présents le procès-verbal du 22 mai 2023.

2023-33 : Garantie de contrat de prêt n°147612 souscrit par le foyer stéphanois

Vu le rapport établi par

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252.2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 2305 du Code Civil ;

Vu le Contrat de Prêt n°147612 en annexe signé entre : LE FOYER STEPHANAIS ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

conseil municipal

conseil municipal

Article 1 :

L'assemblée délibérante de COMMUNE D'ANCEAUMEVILLE accorde sa garantie à hauteur de 30% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 141 981.00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N°147612 constitué de 4 Ligne(s) du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 342 594.30 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Après en avoir délibéré,

Divers interventions :

Monsieur Appin, Monsieur Belin, Monsieur Renard et Madame Torchy sur cette obligation pour la commune de garantir l'emprunt : c'est un sujet qui n'avait pas été évoqué par le foyer stéphanois à l'origine du projet et cette demande intervient alors que les travaux sont presque achevés et le tout sans contrepartie. Monsieur Appin s'inquiète de la population qui va venir s'installer dans notre village alors que la commune ne possède plus de CCAS.

Monsieur Foucault rappelle que c'est désormais le Conseil Municipal qui est compétent pour toutes les éventuelles aides à apporter, et que le foyer stéphanois implique la commune dans le choix des futurs locataires. Cette implication s'étend au-delà du pourcentage légal prévu par les conditions de la garantie d'emprunt, mais, pour autant, il n'est pas simple d'évaluer les situations sur dossier.

(Explication du Directeur du Foyer Stéphanois : Tout logement social se finance sur la base d'un prêt conventionné octroyé par la Banque des Territoires et une garantie est toujours demandée et donc obligatoire pour le bailleur, sachant que la convention APL, ne peut être signée que si les emprunts ont été contractés.)

Il faut noter que si l'on peut regretter l'information tardive concernant cette demande, les travaux et les logements en cours de réalisation constituent malgré tout un des aspects de l'engagement du Foyer Stéphanois.

Le Conseil Municipal, par **11 voix POUR, 2 voix CONTRE** (Mme Torchy et M. Belin), par **2 abstentions** (M. Appin et M. Gripon) :

- Autorise Monsieur le Maire à garantir le contrat de prêt n°147612 souscrit par le Foyer Stéphanois,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

2023-34 : Marché à Procédure Adaptée pour la fourniture des repas au restaurant scolaire pour le marché à procédure adaptée qui débutera le 01 septembre 2023

Monsieur le Maire informe que suite à l'avis d'appel d'offres pour la prestation de fourniture de repas pour la restauration collective, la commune a reçu 3 offres (Newrest, Convivio et API).

La commission d'Appel d'Offres s'est réunie le vendredi 07 juillet 2023 à 18h30 afin d'étudier les dossiers.

Pour information, le jugement des offres a été apprécié en fonction des critères suivants : 50 % la qualité et la valeur technique de l'offre, 40% le prix, 10% la rapidité d'intervention sur site.

➤ **La qualité et la valeur technique** (50%) : des critères ont été retenus avec des coefficients différents selon le choix de la CAO. Ainsi par exemple, le choix des menus a eu un coefficient 5, les producteurs locaux coefficient 2, les pâtisseries maison coefficient 2, repas à thèmes coefficient 1...

Au final : ⇒ NEWREST : 42.56
 ⇒ CONVIVIO : 40.48
 ⇒ API : 34.13

➤ **Le prix** (40%) : les prix adulte et les prix pique-nique n'ont pas été pris en compte car le nombre de repas est infime par rapport au nombre de repas maternel et élémentaire. Méthode de calcul = (prix le moins cher / prix proposé par l'entreprise) X 40, puis moyenne avec le prix maternel et élémentaire.

Au final : le moins cher ⇒ NEWREST
 puis ⇒ CONVIVIO
 puis ⇒ API

Les membres de la CAO laisse aux membres du Conseil Municipal le choix du nombre de composantes (soit 4 composantes, soit 4 composantes pendant 2 jours et 5 composantes pendant 2 jours avec alternance entrée ou fromage), soit 5 composantes), ce choix ne change pas l'ordre de classement des entreprises :

Moyenne des prix maternel et élémentaires	NEWREST	CONVIVIO	API
5 composantes	40.00	36.40	35.36
4 composantes	40.00	37.38	35.14
4 et 5 composantes	40.00	36.89	35.25
Classement	1	2	3

➤ **La rapidité d'intervention sur site** (10%) :

Au final : ⇒ NEWREST : 10 points (Barentin : environ 11 km aller)
 ⇒ CONVIVIO : 8 points (Bois-Himont environ 32 km aller)
 ⇒ API : 9 points (Le Trait environ 27 km aller)

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- Autorise Monsieur le Maire à retenir **l'entreprise NEWREST** qui a été choisie par la commission d'appel d'offres,
- Ce marché **débutera le vendredi 1^{er} septembre 2023** pour une durée de un an renouvelable deux fois par tacite reconduction, il comprendra **5 composantes**
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce marché.

2023-35 : Demande l'annulation du titre de recettes n° 439 bordereau n° 46 d'un montant de 133.68 euros sur l'année 2022

(Les faits :)

2 enfants de la commune ont bénéficié du centre de loisirs en été 2022 et leur maman a souhaité régler la facture en Bons Temps Libres. Elle a des droits à hauteur de 70 euros par enfant en BTL, ce qui couvre totalement sa facture.

La convention de la commune avec la CAF n'ayant pas été renouvelée après la fin de la régie recette jeunesse, et ce du fait, qu'il n'y avait pas de demande des usagers en ce sens, la demande est faite auprès de la CAF pour le renouvellement.

La CAF informe de la possibilité de remettre en place la convention en cours d'année civile.

Les blocages :

La commune ayant déjà eu une convention, il faut repartir de la dernière. Cette dernière est retrouvée mais n'est pas numérotée. La numérotation n'était pas encore en place à l'époque.

Une nouvelle convention ne peut pas être signée comme nouvelle, puisqu'il y en a déjà eu une quelques années avant. Cependant, cette dernière étant non informatisée et non numérotée ; informatiquement, la CAF ne parvient pas à la retrouver. Nous leur envoyons donc ce document, mais le blocage persiste.

Il nous est proposé d'ouvrir un nouveau compte par VACAF, outil 2022 CAF. Entre temps, la CNAF prend la décision d'arrêter cet outil en 2023. Informatiquement, il est donc impossible de relancer un compte.

Suite à un mail récapitulatif tous les blocages ou toutes les démarches à différents responsables de services et missions de la CAF, il nous est proposé de faire une demande de convention avec un mail différent de celui utilisé dans l'ancienne convention. Cependant, avec tous les essais réalisés depuis septembre 2022 pour aboutir à l'acceptation des BTL de cette administrée, le mail actuel animation.anceaumeville@orange.fr bloque également pour les nouvelles démarches.

Aucun des interlocuteurs n'a permis d'aboutir à une solution pour l'année 2022.

La maman des enfants a fait de nombreuses démarches de son côté également, sans succès.

Après pris connaissance des éléments donnés par Monsieur le Maire et en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, par 14 voix POUR et 1 voix CONTRE** (Mme Torchy)

- **autorise** Monsieur le Maire à annuler le titre de recette n° 439 bordereau n°46 sur l'exercice antérieur 2022 d'un montant de 133.68 €.

- **charge** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

2023-36 : Mise à jour du Projet Educatif Territorial (PEDT) PEDT (Projet EDucatif de Territoire) Anceaumevillais

Collectivité territoriale : ANCEAUMEVILLE
Maire : Mr FOUCAULT Yves
Nom du correspondant : Mme GOSSE Séverine
Fonction : Agent d'animation – Grade : Animateur Principal 2^{ème} classe
Adresse : Mairie, 105 place Evode Chevalier 76710 ANCEAUMEVILLE
Téléphone : 02 35 32 59 72
Adresse électronique du correspondant : animation.anceaumeville@orange.fr

Le P.E.D.T. traduit la volonté de la municipalité d'agir pour la jeunesse. Et de favoriser l'inclusion de tous les enfants pendant les temps scolaires et périscolaires. A Anceaumeville, il sert de « guide » à l'ensemble des partenaires éducatifs présents aux côtés des enfants et des jeunes de 3 à 18 ans. Il assure la cohérence de l'ensemble des actions menées sur notre territoire.

Périmètre d'action

Territoire concerné : Anceaumeville

Recensement de l'existant

I – LE TERRITOIRE

Anceaumeville d'après l'INSEE compte 685 habitants au premier janvier 2022. Cette population est en évolution du fait de la création de lotissements prévus par le PLU. C'est une commune rurale située à 20 km de Rouen. Elle est entourée de 5 communes dont Montville avec 4380 habitants. La commune est peu touchée par le chômage 7.9 % de la population active, mais a tout de même quelques familles en difficulté. La moitié des habitants du village sont des employés et des ouvriers, un tiers sont des professions intermédiaires et des cadres.

La commune est située sur le canton de Bois Guillaume. Elle fait partie de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin (CCICV) qui se compose de 64 communes et compte plus de 53 000 habitants. Elle est issue de la fusion de 3 communautés de communes et de 4 communes qui appartenaient à une autre communauté de communes. La CCICV est organisée en trois pôles de proximité situés à Buchy, Martainville-Epreville et Montville. Il n'y a pas de transport en commun sur Anceaumeville à l'exception des transports scolaires vers les lycées et le collège. Cependant, Montville notre commune voisine, est desservie par la ligne SNCF Rouen-Dieppe, et par une ligne de bus desservant Rouen par la vallée du Cailly.

PLU : L'aménagement des lotissements a commencé début 2017. A ce jour le premier est terminé et les 11 maisons occupées. Deux autres sont en cours de réalisation et pratiquement terminés soit 39 habitations dont 8 gérées par un bailleur social, une grande partie sont déjà habitées. Deux lotissements d'une quinzaine habitations verront les travaux commencer dans les mois à venir.

Les agents communaux :

- 1 secrétaire de mairie – grade : attaché territorial,
- 1 agent d'animation directrice ALSH – grade : animateur principal 2^{ème} classe,
- 1 ATSEM – grade : ATSEM principal de 2^{ème} classe
- 1 agent d'animation ALSH périscolaire contour scolaire, service en restauration scolaire, entretien des locaux, administration - grade : adjoint d'animation
- 2 agents techniques en charge de l'entretien de la commune (locaux et espaces verts-voiries) – grade : adjoint technique
- 1 agent technique d'entretien des locaux et de restauration scolaire - grade : adjoint technique
- 1 agent d'animation ALSH périscolaire contour scolaire, service en restauration scolaire - grade : adjoint d'animation
- Des animateurs occasionnels BAFA ou stagiaires BAFA

Les locaux :

⇒ La mairie

- ♦ La mairie rez de chaussée et étage
- ♦ La salle des mariages

conseil municipal

conseil municipal

⇒ L'école Camille Claudel, place Evode Chevalier

- ♦ 3 classes dont une double avec le dortoir
- ♦ 1 préau
- ♦ Sanitaires extérieurs sous le préau
- ♦ 1 local rangement extérieur

⇒ Le centre socioculturel Guy de Maupassant

- ♦ la bibliothèque / médiathèque
- ♦ le restaurant scolaire
- ♦ une salle polyvalente et sa cuisine.

⇒ l'ALSH périscolaire contour scolaire

⇒ Les services techniques

L'école primaire Camille CLAUDEL :

La mise en place du PEDT a eu lieu durant l'année scolaire 2015/2016. La commune était dans sa seconde année des temps liés à l'aménagement des rythmes scolaires.

Soucieux de sauvegarder les effectifs de l'école, les élus décident de ne plus accorder de dérogation scolaire.

Effectif école Camille CLAUDEL 2022 / 2023 :

1 Classe de 25 enfants : Petite Section 11 - Moyenne Section 10 – Grande section 4

1 Classe de 26 enfants : Grande Section 4 – CP 14 – CE1 8

1 Classe de 23 enfants : CE2 3 – CM1 11 – CM2 9

Total : 74 enfants

Effectif école Camille CLAUDEL 2023 / 2024 :

1 Classe de 29 enfants : Petite Section 9 - Moyenne Section 12 – Grande section 8

1 Classe de 28 enfants : Grande Section 3- CP 10 - CE1 15

1 Classe de 23 enfants : CE2 9 – CM1 2 – CM2 12

Total : 80 enfants

Eléments de loisirs extérieurs :

- ✧ Un terrain de pétanques
- ✧ Une table de tennis de table
- ✧ Un grand espace vert

Structures Accueil de Loisirs :

➤ **ALSH Extrascolaire** : 3 – 13 ans : Ouverture la première semaine des vacances d'Hiver, Printemps et Automne, ainsi que cinq à six semaines durant l'été. En effet, l'ALSH ouvre ses portes dès le début des vacances scolaires pour 3 à 4 semaines, ferme durant 3 semaines et ré-ouvre pour 1 ou 2 semaines jusqu'à la reprise de l'école. Les effectifs varient entre 12 et 20 enfants et sont généralement complets ou quasi complets en été.

Les effectifs prévisionnels été 2023 varient entre 15 et 20 enfants sur une semaine et entre 20 et 32 enfants sur les 4 autres semaines.

➤ **ALSH Périscolaire Mercredi** : Le périscolaire a fonctionné durant les années d'aménagement des rythmes scolaires, mais lorsque la commune est repassée en semaine de 4 journées, le dispositif a pris fin.

Lors du conseil municipal du mois de novembre 2020, il a été décidé l'ouverture d'un ALSH périscolaire chaque mercredi.

Cette décision fait suite à des demandes des familles qui a été suivie de la réalisation d'un sondage.

En 2021 la fréquentation au premier semestre était d'une moyenne de 7 enfants. Cette moyenne s'est élevée à 11 au second semestre. En 2022, la fréquentation moyenne pour le 2^{ème} semestre est de 11 enfants avec des effectifs variant de 7 à 14 enfants selon les mercredis.

En 2022 ce sont 17 à 20 enfants accueillis chaque mercredi.

Dispositif :

Le contrat d'objectifs et de cofinancement en place depuis plusieurs années entre la CAF et la commune a pris fin en 2021. Ce contrat Enfance Jeunesse (CEJ) n'est plus renouvelable depuis le 1^{er} janvier 2020. Il laisse désormais place à la Convention Territoriale Globale (CTG).

ALSH Périscolaire Contour scolaire :

A partir de septembre 2020, sous le nom de « la garderie périscolaire », le temps d'accueil en amont et en aval de l'école est devenu municipal. Les horaires d'ouverture ont été élargis suite à un sondage auprès des familles.

7 h à 9 h et de 16 h 30 à 18 h 30

En 2022, la volonté communale est de tendre vers une offre de structures « enfance jeunesse » déclarées. Ce qui amène à une réflexion sur ce temps de service à la population indispensable à la vie de notre école communale. Un second animateur rejoint ces temps afin d'accroître la qualité de l'encadrement et de l'accompagnement des enfants.

Les associations :

- Anceaum'en Fêtes
- Anceau-Rando
- Api Joëlette Team
- Club des Loisirs d'Anceameville : Gym volontaire pour femmes et Pilat.
- Les anciens combattants
- Les anciens élèves d'Anceameville
- Les chaussons d'Anceameville (boxe)
- Les épis dorés (les anciens du village)
- Rétro Brothers
- Tennis de table AMFTT - Anceameville Montville Fontaine Tennis de Table
- Garde'Rire

Les manifestations :

Chaque année une journée jeunesse est organisée. Au-delà des structures gonflables, l'aspect prévention y est très développé notamment par la présence de professionnels en ce domaine. Des expositions et des animations prennent également place toute la journée. Anceaum'en fêtes œuvre à l'animation du village par diverses manifestations tout au long de l'année : Fête patronale Saint Gilles, spectacle de Noël, la commune organise un Repas dansant pour les habitants de plus de 65 ans, l'association des anciens élèves organise un Thé dansant ...

Le PEDT :

Il est élaboré à l'initiative de la collectivité territoriale. Le porteur du PEDT Anceamevillais est Monsieur le Maire d'Anceameville. Le PEDT est coordonné par l'agent d'animation communal qui l'anime et travaille à en faire un vecteur de lien entre les différents acteurs et partenaires, il sera un support de collaboration. Il permet de formaliser une démarche permettant de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs. Il permet d'articuler et de mettre en cohérence les différentes activités des enfants. Le plan mercredi trouve toute sa place et sa raison d'être au sein de notre PEDT communal. Il est le vecteur de moyens pour tendre encore plus vers un ALSH de qualité.

II – LES VALEURS EDUCATIVES :

La finalité prônée par l'équipe municipale est de développer la citoyenneté, la vie démocratique et l'épanouissement de chacun à travers le vivre ensemble.

Au nom de cette finalité, les élus ont à cœur la promotion et le développement de l'animation du village, notamment par la mise en œuvre d'actions conduisant à créer une convivialité dans tous les lieux où les enfants et les jeunes sont accueillis.

Les évolutions de la structure familiale, des modes de vie, du travail rendent plus que jamais nécessaires les lieux d'accueil et de loisirs pour les enfants et adolescents hors du temps scolaire, en particulier pour ceux qui ne s'inscrivent pas dans la pratique d'une activité sportive ou culturelle régulière.

Les loisirs de proximité participent à quatre fonctions fondamentales :

- Un service de garde collective des enfants utile aux parents, en particulier lorsqu'ils travaillent. L'accueil de loisirs doit donc assurer dans son fonctionnement tous les éléments de sécurité matérielle et affective aux enfants qui lui sont confiés.
- Un service d'accueil et d'activités pour les enfants qui profiteront du temps et des espaces des ALSH pour vivre des activités adaptées à leur âge et susceptibles de les intéresser et développer leur soif de découverte et d'apprentissage (curiosité, créativité, inventivité).
- Un service éducatif qui favorise le développement de la socialisation des enfants. Des activités axées sur l'écoute, le respect des autres, l'apprentissage des différences (le vivre ensemble).
- Un lieu de rencontre et de réalisation de projets.

Ces quatre fonctions concourent à des degrés différents, au processus de développement global de l'enfant et du jeune. A chaque niveau il est vecteur de partenariat entre les agents communaux et les différents acteurs de la vie des enfants et des jeunes (parents, enseignants, élus, associations, ...). Le PEDT favorise la cohérence pédagogique entre les différentes actions, structures et les différents intervenants.

Les structures de loisirs de proximité sont des lieux d'apprentissage : vie en collectivité, solidarité, tolérance, autonomie, respect, ouverture sur le monde. Elles favorisent les relations des personnes entre-elles et les relations de chacun au groupe. Chacun reçoit cet apport dans le respect de son individualité et des différences avec la prise en compte de ses capacités, compétences et motivations en tant que personne en construction.

Qu'entendons-nous par :

Autonomie : Etre autonome, c'est se connaître, s'affirmer, agir, résoudre des problèmes, avoir des relations sociales, maîtriser sa vie émotionnelle, se poser des questions, penser par soi-même, choisir, s'exprimer et communiquer.

Citoyenneté : Etre citoyen à part entière passe par la capacité à défendre des valeurs, à susciter des projets et à s'impliquer pour faire bouger les choses. La véritable citoyenneté se nourrit du débat, de la confrontation des points de vue, de la compréhension des diversités, de l'ouverture aux autres.

Ouverture sur le monde : Préparer les enfants et les jeunes à être ouverts et respectueux des différences individuelles (physiques, sociales ...), de la diversité des langues, des cultures ; favoriser sous différents modes dans la perspective d'un enrichissement collectif.

Solidarité : ce n'est ni de l'assistance, ni de la charité, c'est un acte d'entraide librement consenti qui suppose une réciprocité, un retour.

Respect : respect de soi, des autres, de l'environnement.

Lien avec le projet d'école :

Il est essentiel qu'il y ait une synergie avec le projet d'école. Le projet d'école 2020/2025 contient des axes, des objectifs et décline sur des thèmes qui permettront aux équipes d'animation de mettre en place des parallèles et des passerelles au bénéfice de l'enfant et de son apprentissage

Le PEDT Anceamevillais a débuté en lien avec le Projet d'école « le développement durable », il est en cours avec « les émotions et les couleurs » et « les contes ».

L'ALSH insistera sur :

- La notion de relation aux autres par la formulation de messages clairs.
- Le développement de l'imaginaire.
- La découverte des continents.

Les notions éducatives défendues dans le PEDT, et les projets pédagogiques et le projet d'école reposent sur des valeurs démocratiques, verbalisées et mises en œuvre par les adultes, ce qui favorise l'accès à la citoyenneté de toute la jeunesse. Les objectifs mis en action par l'équipe d'animation en découlent. Le projet pédagogique est adapté à chaque période d'ALSH, il décrit les objectifs de fonctionnement de l'accueil de loisirs ainsi que les moyens, méthodes, démarches et critères d'évaluation. Les familles et la municipalité sont informées du projet pédagogique et de son actualisation. Les documents sont à disposition en mairie et à l'ALSH.

1 - Les objectifs :

Les fils conducteurs sont le projet éducatif communal, le PEDT, le projet pédagogique et le projet d'école. Ils sont les bases de toutes les activités proposées au bénéfice de l'enfant.

- Permettre l'épanouissement personnel de l'enfant, son évolution et l'apprentissage de la vie en collectivité. Ce, selon les principes de la convention internationale des droits de l'enfant (ex : sécurité physique, affective et morale)
- Favoriser les échanges, les relations et la communication entre tous les acteurs de la jeunesse.
- Permettre une relation éducative, constructive et épanouissante centrée sur les différents projets qui entourent la vie en collectivité des enfants, tout en étant adaptée à la réalité des enfants et la réalité du contexte communal (réalité géographique, financière, matérielle).
- Favoriser la découverte, l'inventivité, la créativité, l'imagination, et le dépaysement. Aider l'enfant à développer ses centres d'intérêt.
- Permettre à tous les enfants d'accéder à une diversité d'activités.

Afin d'être en cohérence avec les objectifs ci-dessus, les responsables de chaque ALSH mettent en place des instances de régulation et d'évaluations régulières du travail avec l'équipe d'animation. Ces objectifs permettent à tous les enfants : épanouissement, construction de leur autonomie, intégration présente et future dans la société, acquisition de nouvelles connaissances et compétences.

2 - La ligne éducative :

- Créer du lien social.
- Développer un cadre sécurisant de vacances et de loisirs éducatifs.
- Respecter le rythme de chacun.
- Développer des situations dans lesquelles les enfants seront acteurs.
- Promouvoir la solidarité, l'entraide, l'écoute, le respect d'autrui.
- Développer l'autonomie, la prise d'initiative dans un contexte objectivement maîtrisé.
- Développer le sens du discernement.

- Favoriser l'implication, la responsabilisation de chacun vis-à-vis de soi et des autres.
- Permettre de s'ouvrir à d'autres cultures dans une logique de respect des hommes, de leur histoire, de leur croyance et de leurs pratiques quotidiennes
- Favoriser l'émergence de projets.

3 - Les effets attendus :

Au regard des difficultés que rencontre la commune au niveau des incivilités. Il est attendu que ce travail en coopération puisse tendre vers une prise de conscience des droits et des devoirs de chacun dès le plus jeune âge. Les enfants actuels sont les adolescents et jeunes adultes de demain. Les apports éducatifs de tous les acteurs et la richesse morale et civique des activités proposées auront pour but de favoriser une ligne éducative de respect des autres et de l'environnement. Une prise de conscience que chacun a des droits, mais également des devoirs et que la liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres.

Depuis la mise en place des différents dispositifs ayant permis un travail en commun des différents acteurs de l'enfance/jeunesse communale, les premiers constats positifs ont eu lieu. Les incivilités des moins de 18 ans sont plus rares.

En terme comportemental :

- Favoriser l'épanouissement et la confiance en soi de l'enfant
- Apprendre à cohabiter et partager des activités avec des enfants dits parfois « différents ». Surmonter ses appréhensions, développer sa patience et sa tolérance.
- Construire une relation et des rapports différents. Entre enfants, et entre enfant et adulte qui se retrouvent parfois sur le temps scolaire et en ALSH.
- Favoriser l'intérêt d'agir pour la planète.

En termes d'ouverture sur l'extérieur :

- Accroissance de l'intérêt de l'enfant pour les activités extrascolaires associatives.
- Permettre la découverte des activités extrascolaires de proximité : bibliothèque, associations sportives communales, sentiers de randonnée,...

III – LES ACCUEILS DE LOISIRS

1 – Périscolaire Mercredi

a – Recrutement de l'équipe d'animation

Les élus ont fait le choix de composer l'équipe d'animation avec l'agent d'animation communale qui est également en direction de l'ALSH extrascolaire. Celle-ci est accompagnée d'un(e) animateur(trice) diplômé(e) BAFA. Tout comme pour l'équipe d'animation extrascolaire, la volonté est de permettre aux enfants de changer un minimum de fois d'animateur dans l'année (lorsque cela est possible).

Les enfants accueillis ont entre 3 et 13 ans. Les enfants de 3 ans doivent être scolarisés à ANCEAUMEVILLE.

b – Les horaires :

L'accueil de loisirs du mercredi se déroule au sein du centre socio culturel Guy de Maupassant.

Les enfants sont accueillis entre 8 h 30 et 9 h 30. Un temps pré-centre est proposé de 8h00 à 8h30.

La fin de journée (sortie) se déroule entre 16h30 et 17 h 30. Un temps post-centre est proposé entre 17 h 30 et 18 h.

c – Tarifs, inscriptions, organisation :

Tarifs et inscriptions : A.L.S.H. Périscolaire :

L'inscription est au trimestre complet. Des exceptions peuvent être acceptées, sous conditions d'un trimestre complet à 2 ou 3 familles.

Les tarifs :

Tarifs en euros :

Quotient familial	Journée (habitants Anceaumeville)	Journée (hors commune)
Supérieur à 637,20	12,70	20,10
Entre 534,78 et 637,19	11,50	18,85
Entre 432,41 et 534,77	10,30	17,50
Inférieur à 432,41	8,90	17,20
Enfants placés par l'ASE	10,30	10,30
Enfants en vacances à Anceaumeville		Tarifs résidents
Personnel communal	4.20	4.20
Temps pré et post centre	1.20	1.20

Les documents d'inscription sont fournis de différentes façons :

- Par mail
- En mairie
- A la garderie
- Par courrier
- Lors des manifestations

d – Les repas :

Les repas sont livrés par un prestataire et réchauffés par les animateurs. L'équipe d'animation gère le temps du midi en autonomie.

Les goûters sont également commandés à ce prestataire. 4 composants sont livrés. Exemple : pain, confiture, compote, lait ou encore brioche, pâte à tartiner, jus de fruit, suisse.

e – Les locaux :

L'A.L.S.H. se déroule au sein du centre socio culturel. Les enfants disposent donc de locaux avec une salle d'activités, une salle de jeux, un coin calme et une cuisine. Il y a également possibilité de disposer d'autres salles et la bibliothèque.

Les animateurs disposent d'une régie matérielle non accessible aux enfants.

Au niveau de l'extérieur il y a possibilité d'utiliser la cour de récréation de l'école et de la garderie municipale.

f – Mise place du plan Mercredi

Proposer un mode de garde supplémentaire de qualité facilitant la vie des parents,

Promouvoir des activités éducatives nouvelles et/ou régulières,

Développer les activités sportives,

Développer l'accès à la bibliothèque et le plaisir de lire.

2 – Extra scolairea – Recrutement de l'équipe d'animation

S'agissant d'un petit accueil de loisirs, l'équipe d'animation sera composée d'un directeur (DEFA et DESJEPS) et d'un animateur diplômée BAFA ou équivalent pour l'ALSH 4-12 ans. En lien avec l'augmentation du nombre d'habitants, l'équipe d'animation pourrait passer éventuellement à 3 agents (2 animateurs). Le recrutement a lieu tout d'abord par

CV et lettre de motivation, puis par entretien fait par l'agent d'animation communal (directeur de l'ALSH). Les changements d'animateurs seront évités dans la mesure du possible. Lorsque cela sera incontournable, il y aura une priorité de donnée aux anciens stagiaires BAFA bénévoles selon leur disponibilité et leur implication

b – Les horaires :

A.L.S.H. 3 – 13 ans :

Un pré accueil a lieu entre 8 h et 8 h 30, puis un accueil échelonné entre 8 h 30 et 9 h 30.

Le repas se déroule à midi. La fin de journée (sortie) se déroule entre 16h30 et 17 h 30.

Un temps post-centre est proposé entre 17 h 30 et 18 h.

c – Tarifs, inscriptions, organisation :

A.L.S.H. Extra scolaire 3 – 12 ans : les tarifs sont soit à la journée ou à la semaine avec un tarif spécifique pour les hors commune. Tous les enfants bénéficient d'un tarif selon le quotient familial, celui-ci est dégressif au prorata du nombre d'enfants du foyer inscrit au centre.

Les documents d'inscription sont fournis de différentes façons :

- Par mail
- En mairie
- A la garderie
- Par courrier
- Lors des manifestations

Tarifs en euros :

ANCEAUMEVILLAIS

EXTERIEURS

Quotient familial	Journée	Semaine	2 nd enf	3 ^{ième} enf	4 ^{ième} enf et +	journée	Semaine	2 nd enf	3 ^{ième} enf	4 ^{ième} enf et +
Supérieur à 637,20	10,64	48,06	36,81	25,56	14,21	16,76	75,69	57,30	38,82	20,43
Entre 534,78 et 637,19	9,62	42,89	32,64	22,39	12,15	15,75	70,51	53,13	35,76	19,28
Entre 432,41 et 534,77	8,60	37,66	29,43	20,28	11,04	14,60	66,40	49,92	33,55	18,17
Inférieur à 432,41	7,46	32,39	25,26	17,02	9,89	14,36	61,93	45,85	31,79	17,02
Enfants placés par l'ASE	8,60	37,66	29,43	20,28	11,04	8,60	37,66	29,43	20,28	11,04
Enfants en vacances à Anceauville						Tarifs résidents	Tarifs résidents	Tarifs résidents	Tarifs résidents	Tarifs résidents
Temps pré et post centre	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1

conseil municipal

conseil municipal

d – Les repas :

Les repas sont livrés par un prestataire et réchauffés par l'agent technique communal en charge de la restauration scolaire.

Les goûters sont soit achetés en supermarché et préparés par l'équipe d'animation, soit commandés chez le prestataire qui livre les repas.

e – Les locaux :

L'A.L.S.H. se déroule au sein du centre socio culturel. Les enfants disposent donc de locaux avec une salle d'activités, une salle de jeux, un coin calme et une cuisine. Il y a également possibilité de disposer d'autres salles et la bibliothèque.

Les animateurs disposent d'une régie matérielle non accessible aux enfants.

Au niveau de l'extérieur il y a possibilité d'utiliser la cour de récréation de l'école et de la garderie municipale.

3 – Périscolaire Contour scolairea – Recrutement de l'équipe d'animation

Les élus ont fait le choix de composer l'équipe d'animation avec l'agent adjoint d'animation en responsabilité et un animateur contractuel. La volonté est de permettre aux enfants de changer un minimum de fois d'animateur dans l'année.

Les enfants accueillis sont uniquement les enfants de l'école communale Camille CLAUDEL.

b – Les horaires : 7 h à 9 h et de 16 h 30 à 18 h 30

Les activités sont organisées et adaptées à la structure. Les arrivées et départs échelonnés sont pris en compte dans le choix des propositions d'activités.

L'année de l'ALSH périscolaire contour scolaire se déroule au rythme des différents évènements de l'année.

La structure est équipée pour accueillir les enfants de primaire et maternel.

c – Tarifs, inscriptions, organisation :

Tarifs et inscriptions : L'inscription se déroule par année scolaire. Le tarif est de 1.30 euros par demi-heure.

Les temps APC scolaires sont déduits de la facturation.

Les documents d'inscription sont fournis de différentes façons :

- Par mail
- Par courrier
- En mairie
- A l'ALSH

A 8 h 50 l'équipe d'animation accompagne les enfants jusqu'à l'école (jusqu'à la classe pour les maternels)

Les enfants sont pris en charge par l'équipe d'animation au sein de l'école à 16 h 30.

Pour les temps APC scolaires, ce sont les enseignants qui viennent chercher les enfants sur place.

d – Le gouter :

Chaque enfant apporte son gouter individuel.

e – Les locaux :

L'A.L.S.H. se déroule au sein de l'espace jeune à 50 mètres de l'école.

Un espace extérieur sécurisé est devant et accolé à la structure.

f – Mise place du plan Mercredi et intégration au PEDT

Le choix de transformer la garderie périscolaire en un ALSH périscolaire contour scolaire découle de l'évolution des activités qui y sont proposées. Cette nouvelle structure permet de reconnaître et de soutenir le travail éducatif proposé.

4- Les activités, leur encadrement, la communication

a – Activités, programmes et conditions matérielles :

Au sein des trois ALSH communaux

- ALSH extrascolaire
- ALSH périscolaire mercredi
- ALSH périscolaire contour scolaire

Le fil conducteur reste le PEDT en lien avec le projet d'école, le Projet Educatif Local et les projets pédagogiques qui en déclinent. Lors de chaque session extrascolaire, un thème sera abordé à travers des activités cuisine, du sport, des activités manuelles, du chant, des jeux,

Les thèmes des ALSH périscolaires seront mis en place de vacances à vacances en lien notamment avec les saisons et/ou les événements. Chaque équipe d'animation fera ses propres choix selon son projet pédagogique.

Le planning des activités et autres informations essentielles à la vie de l'accueil de loisirs est affiché.

Les activités de l'accueil de loisirs sont : jeux, jeux de société, jeux sportifs, sport, temps libres, théâtre, activités manuelles et créatives, éveil musical, contes, etc ... Des intervenants viennent enrichir les expériences des enfants sur les temps extrascolaires. Ils ont ainsi eu la chance de rencontrer divers champions du domaine sportif, d'être initiés à la protection de l'environnement avec le SMEDAR, de partager une journée d'ALSH avec les gendarmes et leurs activités de prévention, ...

Si, bien sûr, du matériel est acquis tout au long de l'année, pour promouvoir et permettre d'organiser au mieux les activités prévues, les enfants sont aussi invités à utiliser d'autres matériaux, d'autres objets issus d'une certaine forme et volonté de récupération dans le cadre de notre démarche éducative.

b - Encadrement :

Le taux d'encadrement est adapté, dans le respect des besoins des différentes structures. Des intervenants sont employés ponctuellement afin que les apports soient diversifiés et de qualité. Ces derniers sont en supplément de l'équipe en place.

Au niveau des APS (activités physique et sportive), l'agent d'animation communale étant diplômée d'un BEESAPT, d'un BEES 1 judo jujitsu et DEJEPS judo jujitsu, les activités sportives lui sont confiées.

Le rôle éducatif de l'animateur :

- Etre garant de la sécurité physique et affective des enfants
- Etre à l'écoute des enfants et répondre à leurs demandes.
- Savoir accepter le refus : solliciter sans forcer.
- Etre force de proposition et s'adapter quand une activité ne fonctionne pas.
- Permettre à l'enfant de s'éveiller au travers de différents supports d'animation.
- Adapter les activités à l'âge des enfants.

conseil municipal

conseil municipal

- Gérer complètement son activité de la préparation au rangement.
- Respecter les enfants en tant qu'individu à part entière.
- Faire part à la coordonnatrice des problèmes survenus au cours de la journée
- Connaître les différentes règles de sécurité essentielles quant aux activités.
- Respecter les horaires de travail.

c- La place des enfants dans le choix d'activités

Au sein de l'ALSH, les enfants sont force de propositions en s'inspirant de recherche d'activités. Au-delà de leurs apports, les animateurs proposent sur chaque temps 2 à 3 activités. Ainsi chacun s'engage sur l'une d'elle en fonction de ses goûts et des capacités liées à son âge. Le contexte du village et la proximité avec les enfants permettent également le choix de thèmes pouvant aborder la passion connue d'un ou plusieurs des enfants concernés au fur et à mesure des sessions. Ainsi, l'enfant peut enrichir ses camarades de son savoir ou savoir-faire.

Des temps d'enfants/animateurs sont organisés. L'enfant volontaire choisi une activité à mettre en place et animer. Ceci leur permet de prendre conscience des différents paramètres indispensables au bon déroulement d'une activité : sécurité, matériel, adaptabilité à tous, savoir encadrer, animer, motiver.

4 – Accueil des publics particuliers

Au sein de l'école communale, plusieurs enfants ont un PAI. Les raisons en sont bien sûr différentes. Le travail en proximité avec l'école permet à l'équipe d'animation de connaître la situation de chaque enfant et d'en faire émerger des activités cohérentes favorisant la réussite et l'enrichissement personnel de tous.

Les enfants en situation de handicap sont accueillis dans les diverses structures, activités et manifestations organisées. Les locaux sont adaptés et les animateurs informés et formés en adéquation avec l'enfant accueilli.

La vie en collectivité avec des enfants « dits différents » permet de développer notamment la tolérance et la bienveillance. Ces valeurs sont indispensables.

LE PEDT

IV – LE PEDT – Projet Educatif de Territoire

1 – Son fonctionnement et sa composition

Le comité de pilotage est composé des élus, de l'équipe enseignante, de l'équipe d'animation périscolaire, des représentants d'associations que nous espérons de plus en plus nombreux au fur et à mesure, des représentants institutionnels, des représentants des parents d'élèves. Les intervenants sont également invités à intégrer le comité de pilotage. Le comité de pilotage se réunira un minimum de trois fois par année à raison d'une fois tous les 4 mois.

Les invitations se feront par courrier remis ou postés, et par mail.

Le rôle de coordination :

- Encadrer l'équipe d'animation.
- Etre garant de sécurité physique des enfants et des encadrants.
- Mettre en place des temps de réunion avec l'équipe
- Etablir et suivre les projets.
- Etre présent sur le terrain pour avoir un contact direct avec les familles, les enfants et les animateurs
- Faire le point sur le matériel afin d'anticiper les achats tout en respectant les contraintes budgétaires.

2 - Les modalités de transmission des informations aux familles

- Les familles ont accès au projet éducatif et pédagogique communale et au PEDT en toute liberté, des exemplaires sont à disposition à l'accueil de loisirs.
 - L'accessibilité de l'équipe d'animation est favorisée par le fait que les directeurs des ALSH sont des agents communaux titulaires. Le projet pédagogique est travaillé avec les animateurs.
- Le projet éducatif est envoyé aux animateurs avant embauche.

3 - Moyens mis en œuvre pour le respect du rythme des enfants

Au sein des ALSH extrascolaire et périscolaire mercredi, l'accueil se déroule entre 8 h 30 et 9 h 30. Il a été mis en place afin que les enfants qui le peuvent puissent dormir un peu plus longtemps le matin. Cette heure permet également d'accueillir les enfants et leur famille sans se hâter. Cela permet d'avoir le temps d'échanger et un départ non précipité facilité pour l'accompagnant. Les enfants qui arrivent entre 8 h et 8 h 30 et les enfants qui arrivent durant l'heure d'accueil peuvent prendre le temps de vivre leurs premiers contacts et activités librement et tranquillement.

Après le repas, les plus jeunes dont les parents le souhaitent et les enfants qui en éprouvent le besoin peuvent profiter d'un temps sieste ou d'un temps repos.

Le respect du rythme de l'enfant est primordial. Lorsque la fatigue se fait sentir, le risque accentogène est plus élevé ainsi que les conflits. A Anceaumeville, l'effectif nous permet d'adapter les activités à ce que nous ressentons de l'énergie des enfants.

L'ALSH périscolaire contour scolaire propose un fonctionnement presque individualisé en fonction des horaires d'arrivée et de départ de chacun. Chaque enfant a des besoins différents selon le rythme de sa vie hebdomadaire. Le matin, les enfants qui arrivent tôt ont des activités calmes de proposées. Les jeux dynamiques prennent place lorsque le groupe devient plus nombreux.

4- Evaluation du PEDT

Périodicité de l'évaluation du projet : Annuelle avec des indicateurs qualitatifs et quantitatifs. Ce, afin de permettre au PEDT d'être et de rester un dispositif vivant et évolutif.

Critères d'évaluation :

Un temps est pris avec les enfants à la fin de chaque semaine de sessions extrascolaires afin de faire un bilan et de leur donner la parole de façon plus officielle. Chacun explique les activités et moments qu'il a le plus apprécié. Ces temps sont souvent vecteurs de propositions.

La méthode des questionnaires à destination des familles n'a pas permis des retours suffisants en nombre pour permettre une évaluation pertinente. Les temps des échanges avec les accompagnants sont plus constructifs.

Ces évaluations, quelque soit la méthode utilisée pour permettre l'échange et les retours mettent en exergue la satisfaction de chacun et les points à modifier ou améliorer.

Ainsi les équipes peuvent adapter, renouveler ou non ce qui a été proposé. Les attentes de la mairie sont que ces bilans fassent émerger des réflexions, des activités nouvelles et soient vecteurs de qualité et d'amélioration.

Les commissions et le groupe de pilotage pourront ensuite s'inspirer des propositions et des avis pour tendre vers une adaptation permanente et pertinente.

Le comité de pilotage de fin d'année scolaire s'appuie donc sur le retour des sondages et de l'évolution de la fréquentation.

Mesure de la satisfaction des parents :

- Relations avec l'équipe d'animation. Les parents échangent-ils avec les animateurs ou restent-ils distants ? Cherchent-ils à être force de proposition ?
- Le ressenti de leur enfant. Les enfants sont-ils demandeur pour leur participation et inscriptions aux temps et session ALSH ? Sur quelles activités les familles ont senti une satisfaction de leurs enfants ?
- Le souhait est de pouvoir échanger avec l'ensemble des familles. Les accueils et départs échelonnés favorisent la réussite de cette volonté.

Mesure de la satisfaction des enfants

- Relation avec l'équipe d'animation. Les enfants sont-ils motivés pour les activités proposées ? Sont-ils force de proposition ? Les enfants sont-ils demandeurs d'aller plus loin, pour se perfectionner sur une activité ? Les enfants cherchent-ils une proximité relationnelle avec les membres de l'équipe d'animation.
- Relation entre enfants. Ecoute, conflit, négociation, tolérance, ... Les animateurs pourront notamment travailler à une meilleure intégration des enfants qui d'ordinaire ont des difficultés à se mélanger à leurs camarades durant les temps récréatifs.
- Epanouissement lors des activités
- Confiance en soi durant les activités
- Assiduité

Mesure de satisfaction de l'équipe d'animation

- Respect du Projet éducatif et des projets pédagogiques
- Intérêt de ces projets pour les enfants, les familles et le groupe de pilotage
- Amélioration de la faciliter à repérer les points d'amélioration possibles
- Le PEDT contribue-t-il à l'amélioration des différentes postures : Savoir-faire, savoir être, savoir-agir. Permet-il des échanges entre tous les acteurs de la vie des enfants ?

Mesure de satisfaction des élus

- Relation avec l'équipe d'animation
- Intérêt pour le quotidien des 3 ALSH
- Réunion Bilan

le Maire,

Yves FOUCAULT




Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **autorise** Monsieur le Maire à signer, mettre à jour et présenter le Projet Educatif de Territoire (PEDT) aux services compétents, ainsi qu'à signer tous les documents relatifs à cette affaire.
- **charge** Monsieur le Maire de la présente délibération.

2023-37 : Interventions scolaires à l'école d'Anceaumeville : danses africaines

Il est présenté à l'Assemblée délibérante le devis de l'association « une touche d'ébène » d'un montant total de 3168 euros TTC pour 10 jours d'interventions (10 séances de 45 minutes pour 3 classes) ainsi que le rendu d'atelier avec les enfants prévu le jeudi 28 mars 2024 à 18h00 pour la période scolaire 2023/2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **décide à l'unanimité**,

- **d'apporter une subvention** à la coopérative scolaire pour un montant de 2100.00 €
- Prévoit la dépense à l'article 65748 (M57) du Budget primitif 2024, la subvention sera versée en janvier 2024 sur présentation du devis signé.
- **Charge** Monsieur le Maire de la présente délibération.

2023-38 : Fonds d'Aide aux Jeunes

Monsieur le Maire présente le courrier du département 76 qui sollicite notre participation financière au dispositif du fonds d'aide aux jeunes (18-25 ans). Le département peut ainsi soutenir leur projet d'insertion ou d'aide de 1^{ère} nécessité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **décide par 14 voix POUR et 1 voix CONTRE** (Mme Torchy)

- **de participer** financièrement au **Fonds départemental d'Aide aux Jeunes en 2023 à hauteur de 160.77 €** (699 habitants X 0.23 €)
- **Charge** Monsieur le Maire de la présente délibération.

➤ Questions diverses :

⇒ Monsieur Appin souhaite connaître le résultat du travail qui a été réalisé par le centre de gestion concernant le personnel communal et où cela en est ? Monsieur Foucault l'informe que cette mission organisation a rendu ses conclusions mardi 04 juillet, qu'il convient maintenant de se réunir avec les élus impliqués dans cette démarche afin de voir comment retranscrire tous les éléments apportés. Que personnellement, il a trouvé cela intéressant, que nos agents ont pu s'exprimer... et que les intervenants du centre de gestion ont aidé à définir des axes de travail comme la mise en place d'un organigramme, revoir la chaîne hiérarchique...

M. Appin trouve dommage que ce sujet n'ait pas été inscrit à l'ordre du jour et espère que les membres du Conseil Municipal ne seront pas absents de l'histoire. M. Foucault précise qu'il est tôt trop pour évoquer ces conclusions.

M. Appin lui répond que ça coûte 4600 euros à la commune et que cela méritait que ce soit évoqué. M. Renard fait savoir qu'il convient désormais de travailler sur le sujet, M. Le Gall confirme qu'il va y avoir tout un travail à mettre en place.

M. Appin ne comprend pas qu'avec 7 agents dans la commune, nous en sommes arrivés là, et qu'une discussion doit être mise en place afin de connaître les causes de ce mal-être.

M. Foucault informe que le seuil de difficultés et de souffrances au travail des agents méritait de lancer cette procédure, afin de voir comment faire évoluer les choses.

M. Appin fait savoir qu'il a demandé les fiches de poste de tous les agents et qu'il faut remettre la secrétaire de mairie dans son rôle.

M. Foucault annonce que plusieurs réunions auront lieu pour mettre en place les outils.

➤ Informations :

- **Poursuite de la réflexion relative aux participations publiques** : M. Foucault souhaite savoir où les membres du Conseil Municipal en sont de cette réflexion ? M. Gripon trouve que le thème est trop généraliste. M. Appin lui répond que c'est la loi qui évoque le thème « participation publique » afin de permettre la concertation du public, il existe d'ailleurs 2 articles de lois sur le sujet, cela permet de créer une commission communale comme celle du budget. M. Appin comprend que le mot public peut inquiéter mais, selon les sujets, il faudra faire venir des experts autour de

ce thème et ensuite nous invitons les habitants. Les réunions seront canalisées par les thèmes proposés et, au final, c'est le Conseil Municipal qui décidera. Le vivre ensemble, c'est la commune qui doit convoquer les administrés et veiller au respect des élus afin de permettre une expression conforme à notre attente.

M. Appin trouve que tout ce qui est fait aujourd'hui est réalisé dans l'urgence, qu'il convient d'avoir des projets tous les ans, que la commission budget travaille sur les subventions.

M. Le Gall rappelle qu'il faut sortir les premiers deniers.

M. Renard et M. Appin sont d'accord pour dire qu'il ne faut pas hésiter à proposer pleins de projets, à aller chercher les subventions...

M. Foucault fait remarquer que parfois nous n'avons pas touché les subventions que nous espérions, car le dépôt d'un dossier ne vaut pas attribution, et comme l'a dit M. Le Gall il faut que la commune avance l'argent et actuellement nous n'avons pas d'autres solutions que de passer par l'emprunt et donc d'endetter la commune.

M. Appin propose par exemple de faire passer la salle des fêtes en bâtiment en administratif afin de toucher des subventions. Il pense qu'il faut un projet puis aller à la recherche des subventions.

- AXA : santé communale : M. Foucault informe qu'il a été sollicité par la société AXA pour réaliser un démarchage dans la commune pour une mutuelle santé. Cette approche avait déjà été mise en place en 2018. M. Belin demande s'il existe une compensation pour la commune ? M. Appin trouve que c'est une action promotionnelle pour eux, et qu'en parlant de démarchage il serait intéressant de trouver un système pour que les démarcheurs ne soient pas en terrain conquis. M. Foucault précise que la commune n'a aucun moyen pour obliger les démarcheurs à se signaler en mairie. Pour l'information, la mairie dispose à l'heure actuelle uniquement de panneaupocket, l'affichage en mairie et la distribution de flyers de manière occasionnelle. La mairie met sur le panneau d'affiches les informations mais pour cela elle doit être au courant du démarchage par exemple. Mr. Appin déclare que le maire a le pouvoir de police et qu'à ce titre il doit protéger la population de ces démarcheurs. Après divers échanges, il est convenu que ce sujet sera présenté en délibération en septembre prochain.

- l'effectif scolaire à la rentrée de septembre 2023 : à l'heure actuelle nous sommes à 79 enfants répartis en 3 classes (en double ou triple niveaux). M. Foucault précise que la garderie risque d'être trop petite... Les solutions : l'agrandissement de la garderie actuelle ou l'acquisition d'un préfabriqué. M. Langlois a contacté le CAUE pour établir un coût. M. Appin intervient pour souligner l'urgence de faire des projections en matière de travaux, afin de ne plus vivre à flux tendu et que la commune ait la capacité d'avoir un local libre.

- Rétrocession concernant les espaces communs du Clos des Aubépines : M. Foucault fait savoir que cette rétrocession a eu lieu chez le Notaire Aliane-Dubus le 04 juillet dernier.

- Animateur : M. Foucault annonce que comme évoqué au dernier Conseil Municipal, un 3^{ème} animateur a été recruté à titre onéreux pour le Centre de Loisirs sur la dernière semaine d'août. Chloé Lefebvre, fille de notre conseillère municipale, souhaitait faire un stage en vue de valider sa formation BAFA. Elle viendra travailler sur plusieurs semaines en juillet et août et sera rémunérée pour la dernière semaine d'août, son intégration à l'équipe d'animation autorisant l'augmentation prévue de l'effectif d'enfants. Au prochain Conseil Municipal nous vous proposerons de voter pour elle, une gratification, comme nous l'avons déjà fait en 2020 pour un autre stagiaire.

- accessibilité de la bibliothèque et de l'annexe de la restauration scolaire : M. Foucault informe que pour pouvoir créer des chemins d'accès il convient de décaisser le terrain autour du centre socioculturel mais que nous n'avons plus de personnel capable de faire de la pelleteuse, la commune fera donc intervenir une entreprise extérieure.

- Chardons : M. Appin avise que de nombreux chardons sont dans l'ancien jardin partagé et dans l'enclos des moutons, qu'il faut que la commune montre l'exemple. M. Foucault en prend connaissance et précise que le nécessaire sera fait dès que possible.

- Date du prochain Conseil Municipal : lundi 11 septembre 2023 à 20h30

Fin du Conseil Municipal à : 22h45

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Pour copie conforme au registre
Le Maire, Yves FOUCAULT



Le secrétaire de séance, Odile TORCHY

FOUCAULT Yves		GRIPON Cyrille	
THOMAS Claude		LARCHEVEQUE Carole	
LE GALL Régis		LEFEBVRE Mélanie	
APPIN Jean-Jacques		QUINTINO David	
BELIN Fabien		RENARD Adrien	
GODARD Harmony		TORCHY Odile	